

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que le « château Wirtgen » et son « Annexe » à Diekirch se caractérisent comme suit :

L'immeuble communément appelé « château Wirtgen » ou « château Ulrich / Ulrichsschlässchen » et sa soi-disant « Annexe » sont implantés sur le tracé du mur de l'enceinte médiévale. Ils sont devancés par une petite place, également portant le nom d'Auguste Wirtgen. À l'origine, cette place était un jardin entouré par un mur et un grillage. Le mur a été déconstruit à la fin du XIX^e siècle et le jardin a été transformé en place publique. Depuis, le portail en ferronnerie forme l'entrée du cimetière. La place donne sur la rue Alexis Heck où, en face, se trouvait autrefois l'imposant Hôtel des Ardennes. À l'arrière, les deux immeubles bordent la place derrière la vieille église St Laurent.

Le nom de « château Ulrich » vient du premier propriétaire de l'immeuble, Mathias Ulrich qui était entre autres avocat, échevin, député et juge. Celui-ci a fait construire cet édifice pittoresque vers la moitié du XIX^e siècle. Après la mort d'Ulrich l'immeuble passa en 1874 dans les mains de l'entrepreneur Auguste Wirtgen, d'où son appellation actuelle. Wirtgen légua le bâtiment à la commune qui y installa l'Hôtel de Ville de 1889 à 1959. Après que l'immeuble ait accueilli différents services, c'est maintenant le Conservatoire de Musique du Nord qui occupent les lieux.

Le « château Wirtgen » se distingue par son architecture frappante de style néogothique (AAI/AUT). En effet, avec ses façades et éléments décoratifs élaborés, les tourelles, les créneaux, les hauts pignons et les épis de faitage le bâtiment ressemble à un petit château, et porte donc son nom à juste titre. Un élément caractéristique qu'il reprend de l'art gothique est l'arc brisé (CAR). Le bâtiment est une rareté non seulement pour son style mais aussi pour sa conception et sa composition (RAR).

La façade postérieure est pratiquement entièrement aveugle, à part quelques ouvertures de la cage d'escalier. Ceci est dû au fait que jadis l'immeuble a été flanqué par des constructions secondaires du presbytère avoisinant.

Vu la transformation de l'ancienne maison d'habitation en bâtiment d'utilité publique l'intérieur de l'immeuble a connu diverses transformations au fil du temps. Néanmoins, il a conservé une grande partie de des structures bâties.

L'immeuble du « château Wirtgen » garde surtout à l'extérieur un grand nombre de ses éléments d'origine (AUT). Il s'agit d'une construction exemplaire de style néogothique au Luxembourg (AAI). De ce fait l'immeuble est un objet rare (RAR) et tout à fait caractéristique pour sa période de construction (CAR). L'ancienne villa / maison bourgeoise est un témoin de l'aisance et du mode d'habitation de la bourgeoisie de l'époque (TBA / SOC).

Implanté à droite du château Wirtgen, l'immeuble communément appelé « Annexe », a été construit, selon les plans du conducteur des travaux publics Gaspard Schroeder, vers 1910, pour créer des pièces supplémentaires pour l'hôtel de ville. Il se trouve sur l'emplacement des anciennes dépendances du château détruites en 1906. Après le déménagement de la mairie en 1959 l'immeuble fonctionnait comme école complémentaire. De nos jours le département de la danse du Conservatoire de Musique du Nord et la Philharmonie municipale de Diekirch se partagent entre autres les lieux.

L'édifice est également construit dans un style historisant, néo-classique, beaucoup plus modeste et austère que le style néogothique du château Wirtgen (CAR). Néanmoins, il s'agit d'une construction authentique, caractéristique et assez imposante et marquante du point de vue de l'architecture.

Plus précisément, le bâtiment « Annexe » est composé de deux corps de bâtiment, puisque lors de la construction du nouvel immeuble donnant sur la Place Wirtgen, une maison plus ancienne donnant sur la place derrière la vieille église a été incorporée et fait depuis lors partie intégrante de « l'annexe » (EDB).

La nouvelle aile abrite deux grandes salles au rez-de-chaussée et une salle encore plus grande et représentative à l'étage, de même qu'un vaste espace sous les combles. La partie de l'ancienne maison abrite au rez-de-chaussée des sanitaires et locaux techniques et une salle à l'étage. Deux cages d'escaliers relient les deux corps de bâtiments. D'abord le grand escalier principal qui a été ajouté au coin entre l'arrière de l'annexe et le côté de la maison existante, ensuite l'escalier plus modeste et caché entre les deux corps de bâtiment, accessible par la rue Saint Nicolas.

L'incorporation de l'ancien bâtiment existant à l'arrière de l'immeuble permet de préserver l'aspect de la place autour de la vieille église (ancien intra-muros) qui est marqué par des petites maisons mitoyennes, urbaines.

À l'intérieur, l'immeuble a conservé la majorité de sa structure et de ses éléments d'origine. Ainsi, on aperçoit des revêtements de sol en parquet, des portes avec chambranles en bois, des escaliers en bois, des lambris en bois ou encore la charpente (AUT).

Le bâtiment « Annexe » conserve aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur la majorité de ses structures et éléments historiques (AUT). Par sa composition il est reconnaissable en tant que bâtiment représentatif, public (GEN, TBA), et par son style historisant il est tout à fait caractéristique pour sa période de construction (CAR). L'union avec l'ancien immeuble implanté à l'arrière permet la lecture de l'évolution du bâti et de toute la place (EDB).

Le « château Wirtgen » et son « Annexe » forment un ensemble extraordinaire présentant une grande valeur patrimoniale aussi bien sur le plan local que national. Les immeubles remplissent les critères d'authenticité (AUT), d'histoire de l'architecture et de l'art (AAI), de rareté (RAR), de genre (GEN), de type de bâti (TBA), d'histoire sociale (SOC), d'évolution du bâti (EDB) et ils sont caractéristique pour leurs périodes de construction (CAR). Ainsi, les deux bâtiments présentent au point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être protégés.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national du « château Wirtgen » et de son « Annexe » sis 8, place Auguste Wirtgen et 16, rue St. Nicolas à Diekirch (nos cadastraux 341/4892 et 317/4891).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Paul Eilenbecker, Christine Muller, Claude Schuman, Anne Greiveldinger.

Luxembourg, le 16 septembre 2020